RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04000
Numéro SIREN : 494 613 607
Nom ou dénomination : VOLFONI

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2013 sous le numéro de dépôt 91330



1309142301

DATE DEPOT :	2013-10-11
NUMERO DE DEPOT :	2013R091330
N° GESTION :	2012B04000
N° SIREN :	494613607
DENOMINATION :	VOLFONI
ADRESSE :	29 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2013/06/27
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE I

2012 B04000

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
11 OCT. 2013
Sous le N° : A0913307

VOLFONI S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital social de 118.106 euros
29, rue Jean-Jacques Rousseau - 75001 Paris
RCS Paris 494 613 607

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2013

E Cdu 27.06.13 FL

[...]

HUITIEME RESOLUTION

Non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant

Les Associés, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Président, constatent que les mandats de co-commissaires aux comptes titulaire de Madame Monique Millot-Pernin et suppléant de la société MMP Audit arrivent à leur terme lors de la présente assemblée.

Les Associés décident de ne pas renouveler les mandats de co-commissaires aux comptes titulaire de Madame Monique Millot-Pernin et suppléant de la société MMP Audit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme
par le Président

M. Thierry Henkinet